

# **COURRENSAN**

---

## **Rapport de Présentation**

### **- SOMMAIRE -**

#### **1ère Partie :      DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I -      ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
  - DEMOGRAPHIE
  - LOGEMENTS
  - ACTIVITES - EMPLOIS
  
- II -     ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
  - MORPHOLOGIE DU SITE
  - OCCUPATION DU SOL
  
- III -    ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
  - LES SYSTEMES PAYSAGERS
  - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
  - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
  - LE SYSTEME URBAIN
  - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
  - PATRIMOINE
  - SERVITUDES

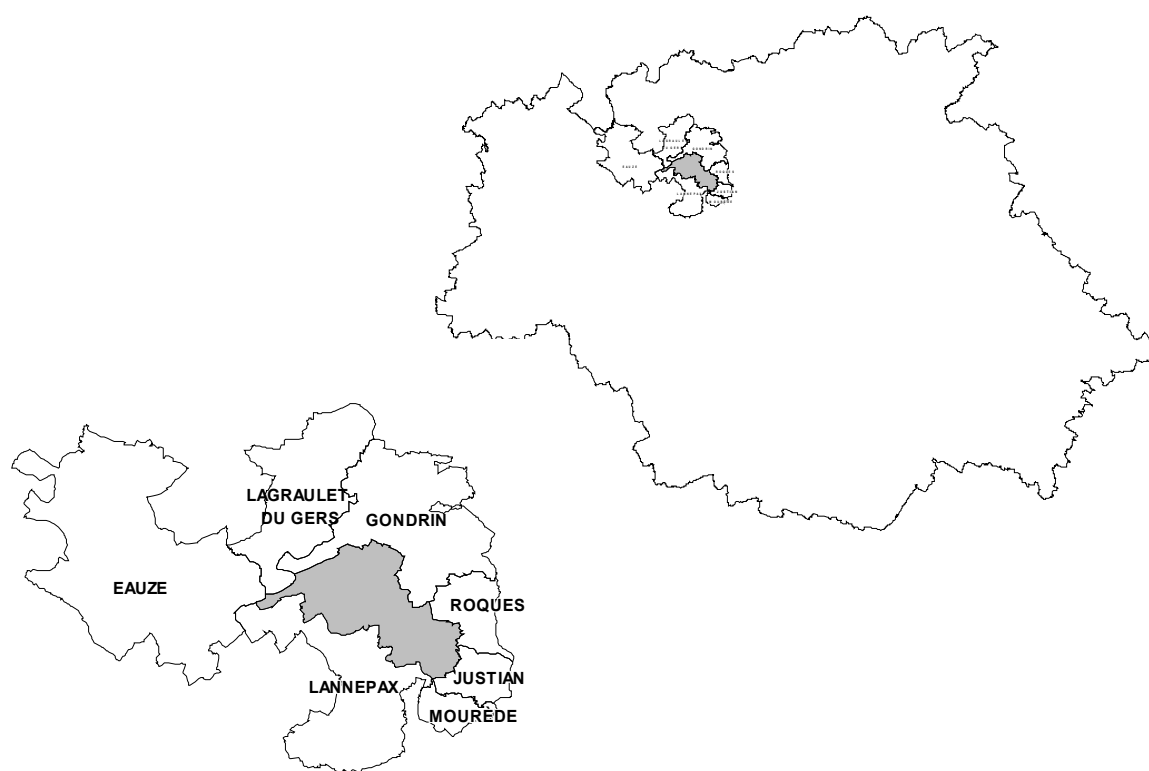
#### **2ème Partie :     PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I -      CONTRAINTES**
  
- II -     ZONAGES**
  
- III -    TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

#### **3ème Partie :     LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- I -      INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**
  
- II -     PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

## **PLAN DE SITUATION**



# 1ère PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

## I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de Courrensan, d'une superficie de 2516 hectares, est implantée dans le secteur Nord-Ouest du département du Gers, elle est située entre les communes de Gondrin au Nord et Vic-Fezensac au Sud.

Elle fait partie du canton d'Eauze qui se trouve plus vers l'Ouest.

Elle est desservie par la route départementale n° 113 qui relie Gondrin au Nord et qui mène vers Vic-Fezensac au Sud et par la route départementale n° 158 qui assure une liaison vers Eauze coté Ouest.

La commune de Courrensan possède un patrimoine architectural intéressant par le biais de son village perché sur un éperon rocheux et situé au dessus de la vallée de l'Auzoue.

Intégrée au Pays d'Armagnac, elle est limitrophe des communes de Lannepax, Eauze, Lagraulet, Gondrin, Roques et Justian.

Les élus ont souhaité mener une réflexion globale sur le développement urbain de leur commune, avoir un document définissant des périmètres constructibles tenant compte de la préservation du village historique et en respectant la qualité et l'identité des paysages. Ils ont voulu anticiper la demande, aussi, ils ont opté pour l'élaboration d'une carte communale.

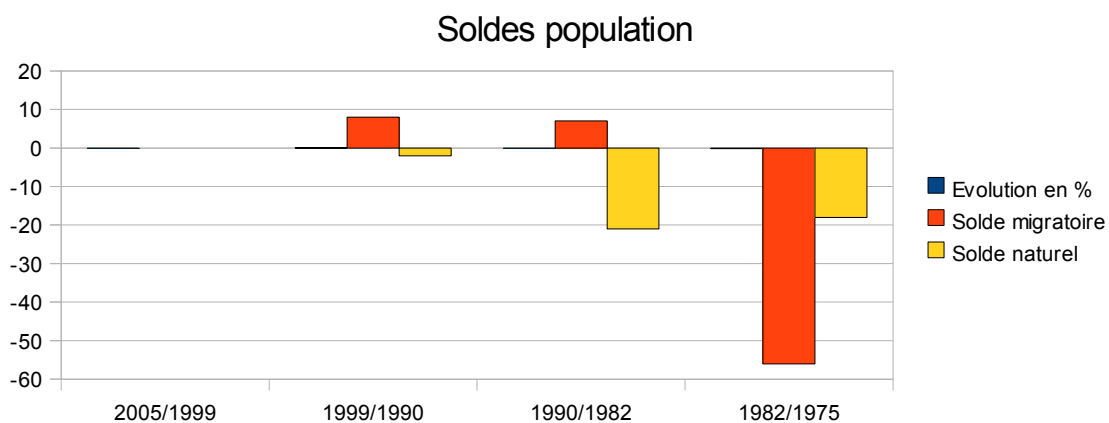
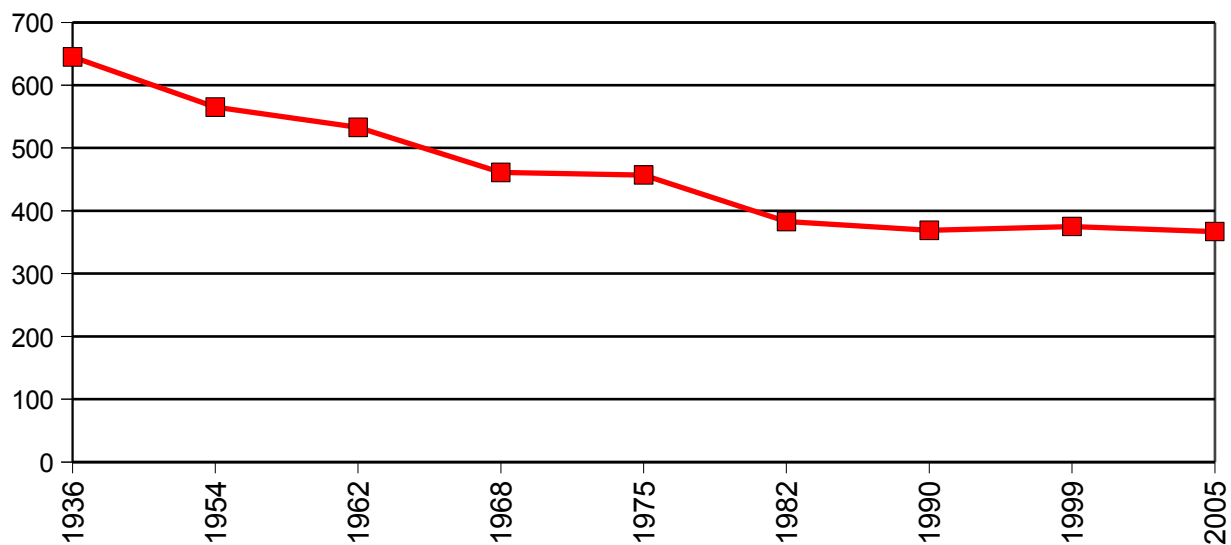
Principaux objectifs poursuivis dans ce document :

- assurer une urbanisation proche du centre
- préserver le site du village perché
- maintenir un développement autour des hameaux qui sont très nombreux
- rentabiliser les réseaux existants et futurs
- éviter le mitage
- préserver l'activité agricole
- préserver les secteurs naturels inondables
- respecter la qualité des paysages et des bois

- DEMOGRAPHIE

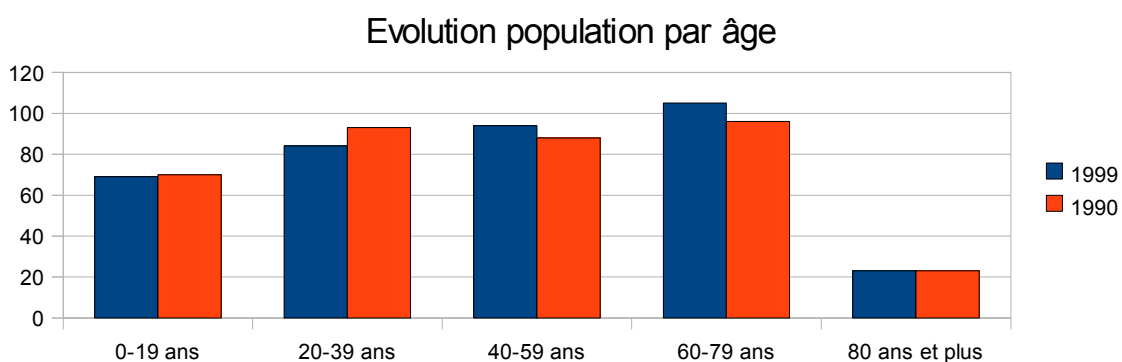
La commune de Courrensan a vu sa population diminuer jusqu'au recensement de 1982. A partir de cette date, la population reste stable et le nombre d'habitants se stabilise un petit peu en dessous des 400 habitants.

Sur les quatre derniers recensements, on observe un solde naturel régulièrement négatif mais qui s'équilibre depuis quelques années. Le solde migratoire nettement négatif vers 1982 est redevenu positif entre 1982 et 1999.



- Composition de la population :

Le graphique des ages montre une certaine stabilité sur l'ensemble des tranches d'age entre 1990 et 1999. Les personnes de moins de quarante ans ne représentent sur la commune que 40% de l'ensemble, on note comme sur l'ensemble de la zone un vieillissement de la population de Courrensan.



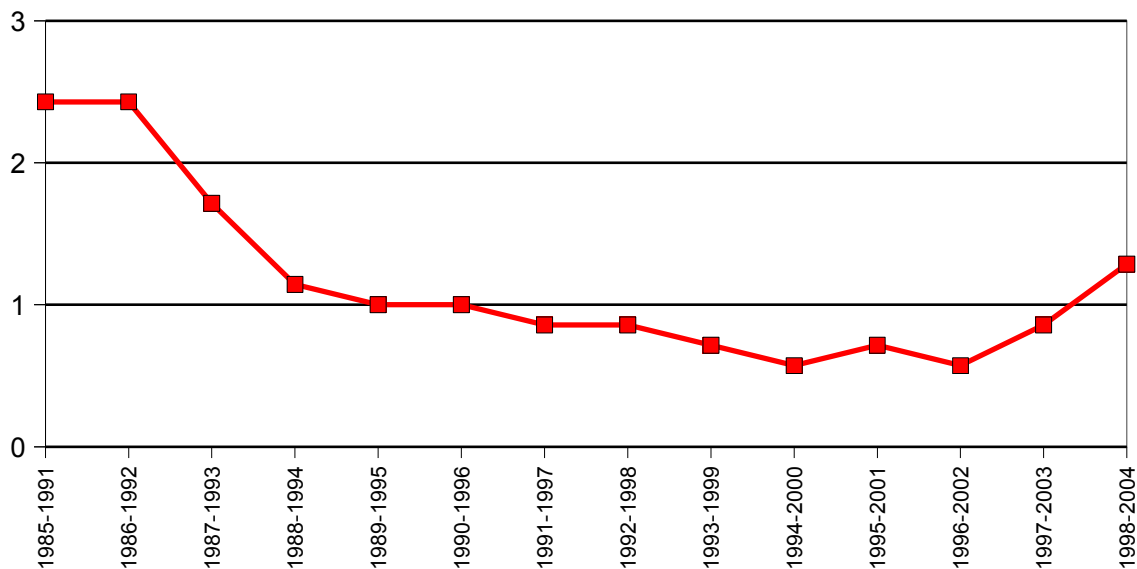
- LOGEMENTS

- Dynamique de la construction :

La moyenne glissante des logements fait apparaître une reprise de la construction depuis les années 2000. Celle-ci est sensible depuis la création de lotissements communaux qui assurent l'essentiel du développement.

Les logements vacants en 1999 étaient assez nombreux ( 28 ), le développement de la commune peut à terme faciliter la réhabilitation des constructions anciennes et ainsi réduire la vacance.

On trouve également sur la commune 22 résidences secondaires ce qui représente près de 10% du parc immobilier.



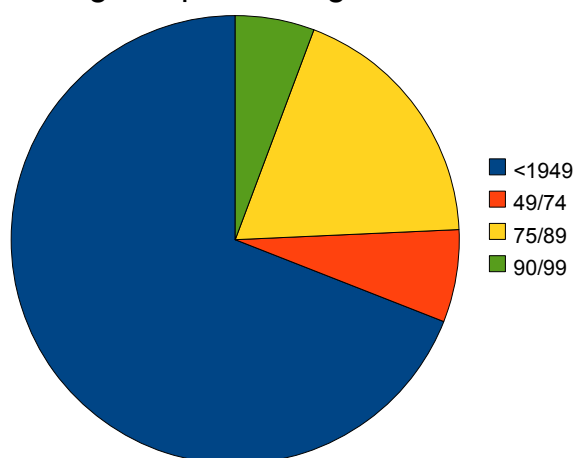
- Structure et état du parc

La construction neuve que l'on observe depuis quelques années se retrouve dans l'âge du parc de logement, cela devrait faire évoluer ce graphique prochainement. Les constructions d'avant 1949 représentent cependant près de 70% de l'ensemble.

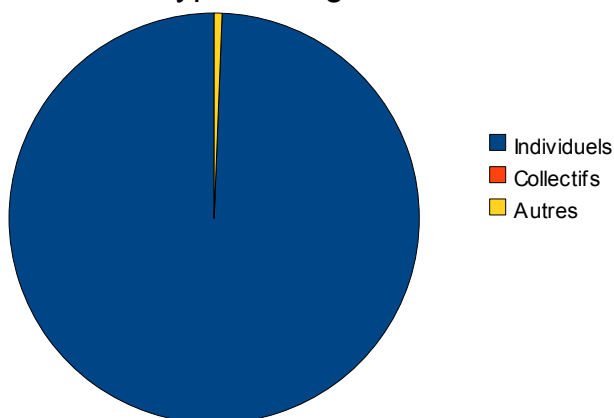
La maison individuelle est le type principal de logement, on ne trouve pas de logement collectif sur la commune.

Les résidences sont occupées majoritairement par leur propriétaire. Cependant, le parc locatif représente un peu plus de 20% des résidences principales.

Âge du parc de logement



Résidences principales  
types de logement

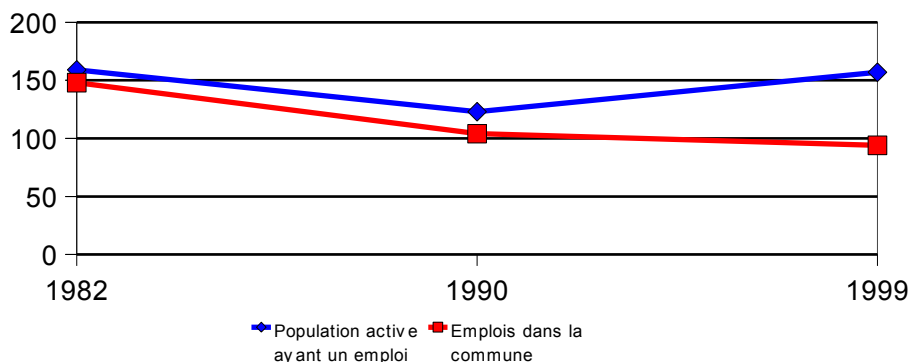


- ACTIVITES - EMPLOIS

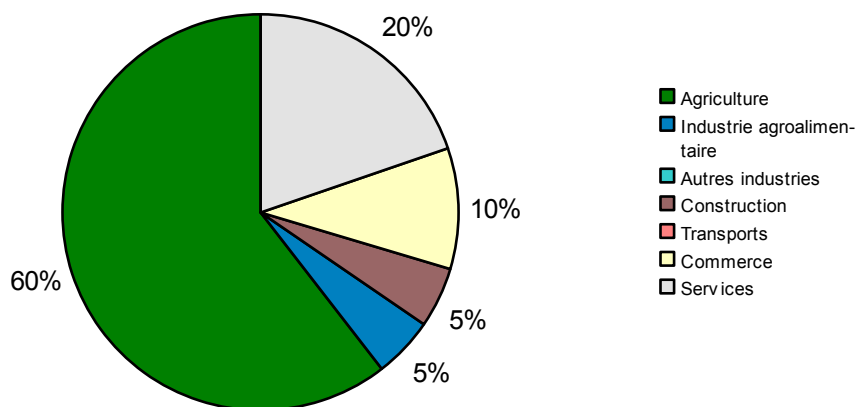
Le taux d'activité relevé sur la commune suit la courbe de la population et augmente sensiblement. Par contre, le taux de chômage diminue.

La population active bénéficie de 94 emplois offerts sur Courrensan dont 74 sont occupés par les habitants de la commune. Les emplois offerts sur la commune diminuent régulièrement, ils étaient au nombre de 148 en 1982. Les autres actifs se répartissent équitablement sur la zone d'emplois, le département et la région.

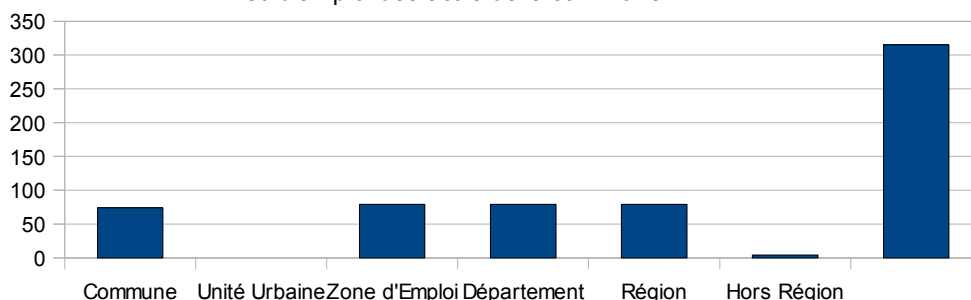
C'est le secteur agricole et l'industrie qui proposent l'essentiel des emplois avec 60% de l'ensemble. Le commerce et les services avec 30% complètent le tableau.



Emplois par secteurs d'activités en 1999



Relation Domicile Travail  
Lieu d'emploi des actifs de la commune





## II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

### - MORPHOLOGIE DU SITE

La commune de Courrensan se situe dans l'entité paysagère de la Ténarèze. Celle-ci occupe une position stratégique et centrale au Nord de l'éventail Gersois. C'est une terre de mélange et de transition. Avec ses vallées orientées Nord-Sud, elle s'affirme comme un prolongement de l'Astarac mais surtout constitue une zone de transition entre le Bas-Armagnac noir et sableux et la Lomagne.

L'ample vallée de la Baïse est l'épine dorsale de la Ténarèze et irrigue ce territoire avec ses rivières secondaires affluentes ou parallèles : l'Osse et l'Auzoue. Elles offrent des plaines alluviales amples et des interfluves au relief complexifié, plus affirmé que les molles ondulations Armagnacaises, mais moins dégagées et élevées qu'en Lomagne. Elles sont surtout le siège d'une occupation humaine très ancienne et sont restées des axes de communication stratégiques. La Baïse se distingue aussi par son exceptionnel patrimoine (écluses, moulins à eau) et du fait de sa navigabilité.

La Ténarèze jongle avec les influences climatiques . Clef de voute de l'éventail Gascon, elle offre un paysage équilibré où s'exprime toute la tradition de polyculture des terroirs Gascons. La Ténarèze rassemble également un patrimoine exceptionnellement dense et diversifié. Châteaux, églises, bastides, Castelnaux, domaines et hameaux s'y rencontrent à profusion et constituent l'essentiel des monuments les plus visités du département.

La Ténarèze concentre sans nul doute le patrimoine le plus fourni de toute la Gascogne Gersoise. Elle a su préserver par la qualité de son calcaire grisâtre les ensembles et les architectures historiques les plus remarquables, comme les plus méconnus. Tous les paysages historiques s'y retrouvent. L'opulence du terroir a permis l'établissement de nombreux domaines. La maison de maître est fréquente notamment comme siège d'exploitation.

Au cœur d'une nature cultivée mais aussi sauvage, de nombreux domaines ont su profiter de bons sols et des terres à vigne. Héritage de ce passé prospère, on surprendra des manoirs aux tours massives et imposantes, d'un type local, au détour d'un alignement de cèdres ou d'un parc arboré de chênes verts. Les crêtes dégagées offrent de magnifiques horizons sur les vallées environnantes et supportent de pittoresques villages perchés. La commune représente bien ce territoire avec son village perché qui domine la vallée et son château en « figure de proue ».

Les altitudes se situent autour des 100 mètres en vallée de l'Auzoue, elles atteignent les 160 mètres sur les coteaux. Le bourg est situé sur un point haut au cœur du territoire.

## - OCCUPATION DU SOL

### a) Habitat

Le bourg historique de Courrensan est implanté au-dessus de la vallée en rive droite de l'Auzoue. Il est situé sur un éperon rocheux avec son château qui pointe au dessus de la rivière. Les constructions anciennes sont installées à l'alignement des rues principales en continuité avec le château.

L'urbanisation plus récente s'est organisée de l'autre coté de la route départementale sous la forme d'un habitat pavillonnaire.

On trouve sur le territoire plusieurs petits hameaux anciens qui se sont plus ou moins développés. Le plus important se situe à Cadignan où plusieurs lotissements récents sont venus grossir un centre ancien basé autour de l'église. Ce secteur est maintenant aussi développé que le bourg.

### b) Les grandes végétations

Les paysages de la Ténarèze offrent invariablement tous les types de formations boisées: haies, alignements, ripisylves, boisements incluant des forêts paysannes. Dans cette végétation, le chêne et le cèdre occupent une place remarquable dans le paysage.

### c) Les ripisylves

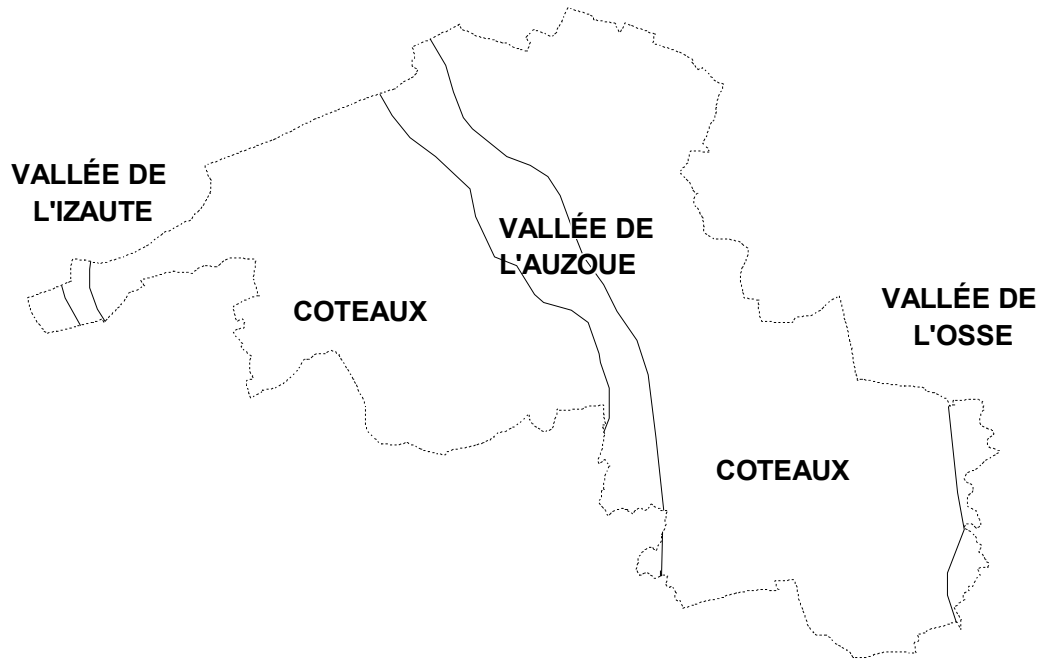
On les trouve principalement en accompagnement des ruisseaux et en particulier en bordure de l'Osse, l'Auzoue et l'Izaute, elles viennent compléter les espaces naturels arborés de la commune.

### d) Les cultures

Le calcaire domine dans les sols et les reliefs. En de multiples endroits, petits plateaux, promontoires laissent affleurer la roche. Cependant toute la diversité des sols gascons reste représentée avec une bonne potentialité agronomique globale: sols argilo-calcaires superficiels ou plus profonds, terres franches, boubènes et même dépôts sableux par endroits. Ainsi toutes les cultures se mélangent: céréales à paille, colza, maïs; élevage, vergers et surtout la vigne.

### III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

#### - LES SYSTEMES PAYSAGERS



- La vallée de l'Auzoue:

Elle coupe le territoire en deux dans le sens Sud-Nord. En partie inondable elle offre une large ouverture sur sa rive gauche alors qu'elle s'appuie sur un versant abrupt en rive droite. C'est sur ce versant que s'est implanté le bourg au cœur du territoire.

- la vallée de l'Osse :

Vallée plus large que celle de l'Auzoue, elle assure la limite communale Est avec Roques et Justian. C'est une vallée plus ample qui présente deux rives peu accidentées à cet endroit . Elle est contrainte par une zone submersible tout au long de son parcours.

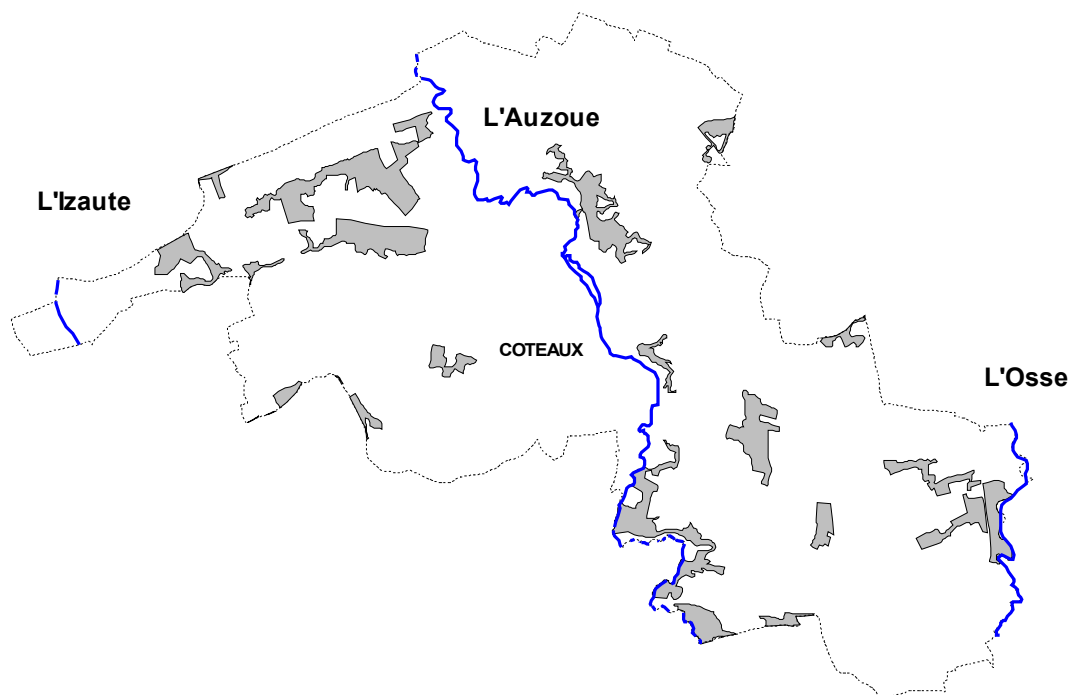
- la vallée de l'Isaute :

Petite vallée située à l'Ouest sur une pointe que forme le territoire entre les communes de Gondrin et de Lannepax. Elle présente la même typologie que la vallée de l'Auzoue. Elle est, elle aussi inondable.

- Les coteaux:

Ils représentent une succession de collines entrecoupées de petits ruisseaux qui drainent les eaux vers les rivières plus importantes. Ils forment une mosaïque de parcelles agricoles, de petits bois ou de vignes et assurent une diversité qui donne son charme à ce territoire.

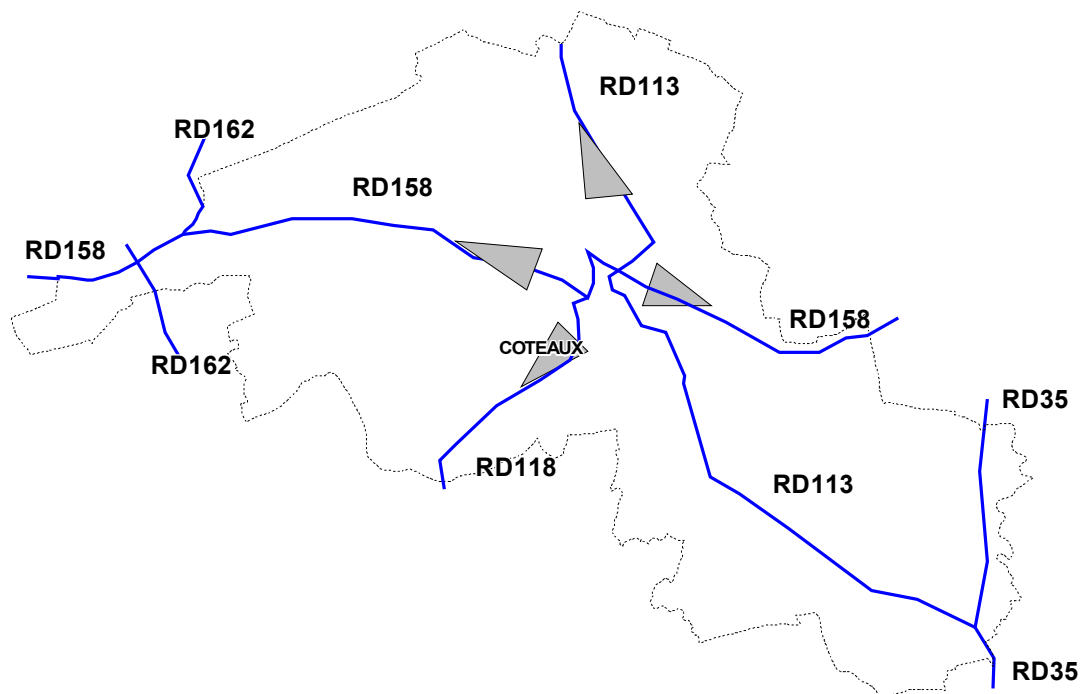
- LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS



Le système hydraulique de la commune s'établit à partir de ruisseaux qui s'orientent soit vers l'Est soit vers l'Ouest et retrouvent les trois rivières plus importantes qui coulent du Sud vers le Nord.

Sur ce territoire, on retrouve de nombreux petits massifs boisés, en particulier au Nord-Ouest. On remarque également des bandes boisées qui ont été maintenues sur les terres les plus abruptes.

- LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE

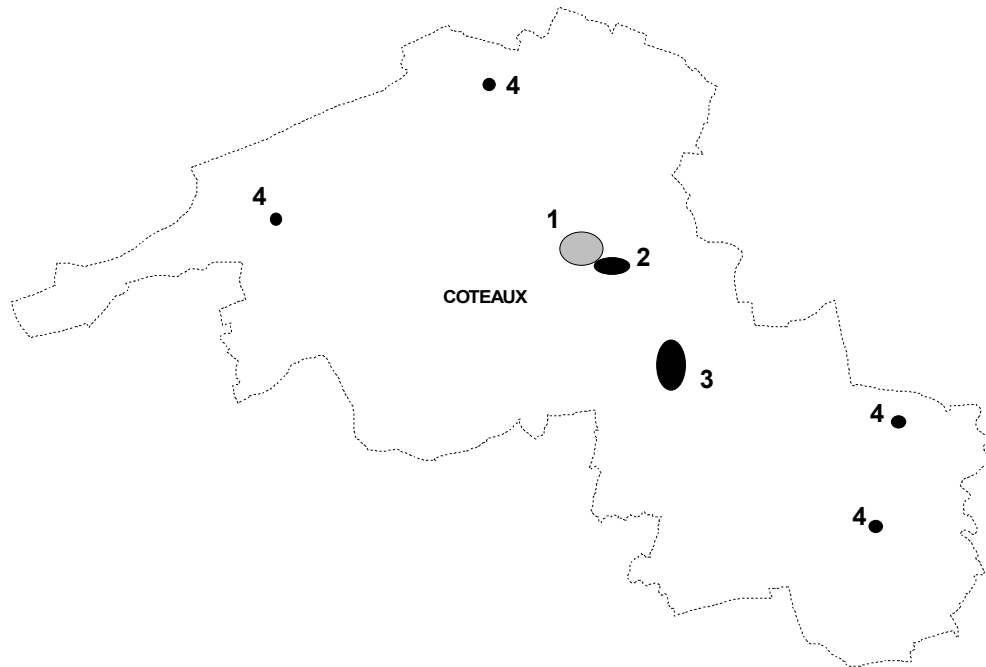


La trame routière de la commune est assez variée avec la route départementale n° 113 qui vient depuis Justian vers Gondrin en passant par le bourg dans le sens Sud-Nord. Un autre axe traverse perpendiculairement la commune, la RD n° 158 de Castéra-Verduzan vers Eauze. Deux autres axes départementaux passent l'un coté Est, la RD n° 35 et l'autre coté Ouest, la RD n° 162.

Enfin, une dernière voie départementale part du village vers Lannepax, la RD n° 118.

Les points de vue remarquables vers le bourg s'effectuent principalement depuis la route départementale n° 158 en venant d'Eauze et la RD n° 113 en venant de Gondrin.

– LE SYSTEME URBAIN



1 – Le village ancien de Courrensan s'est implanté sur un éperon rocheux qui domine la vallée de l'Auzoue. Il est formé d'un habitat dense implanté à l'alignement des voies autour de la place du village. A l'extrémité Ouest est installé le château. Les abords du village sont bien délimités par la présence d'un glacis qui ceinture l'ensemble. L'accès s'effectue par le côté Est avec la présence de la route départementale.

2 – Les extensions se trouvent essentiellement coté Est sur les terrains les plus accessibles en dehors du glacis du village. La construction peut se développer en épaisseur et ainsi consolider le bourg afin d'éviter l'éparpillement urbain.

3 – Ce secteur qui a connu ces dernières années un développement plus important qu'ailleurs, c'est le hameau de Cadignan qui a vu l'implantation de trois lotissements communaux qui en fait maintenant le secteur le plus urbanisé en dehors du bourg. Cette urbanisation est essentiellement due aux contraintes de développement aux abords du centre ancien.

4 – Quelques petits hameaux sont répartis sur l'ensemble du territoire, ils sont issus de constructions récentes qui sont venues s'implanter autour d'anciennes fermes (à Bordes, Jouanhaut, Castélan et Guillauné). Ils constituent une trame pour la diversification de l'offre mais leur développement est fortement lié à la présence des réseaux.

## - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX

### Réseau électrique:

- le bourg ancien : correctement desservi
- à l'Est du village : le réseau est en place, nécessité d'extension au delà des constructions
- route de Gondrin : transformateur en place mais pas de réseau basse tension
- à Roussa : pas de réseau entre les deux fermes
- au Castélan : transformateur en place à Taulet, le réseau vient du Nord
- à Latéoulère : transformateur au dessus de ce secteur, le réseau passe coté l'Est
- à Guillauné : réseau en place en bordure de RD, renforcement à prévoir
- à Cadignan : réseau en place, des extensions viennent d'être réalisées
- à Bordes : le réseau alimente correctement la partie Nord
- à Jouanhaut : réseau en place

### Alimentation par le réseau d'eau potable:

- le bourg ancien : correctement desservi
- à l'Est du village : le réseau est en place sur la RD diamètre 100
- route de Gondrin : réseau sur RD
- à Roussa : réseau existant
- au Castélan : réseau d'eau sur le chemin
- à Latéoulère : réseau existant sur la RD et le chemin
- à Guillauné : réseau en place
- à Cadignan : réseau existant sur la RD diamètre 100
- à Bordes : le réseau est en place
- à Jouanhaut : réseau en place au centre du hameau

### Réseau d'assainissement:

Le centre ancien est collecté par un réseau d'assainissement collectif, les écarts sont soumis à l'assainissement individuel avec rejet vers le milieu naturel.

### Voirie:

Le conseil général demande que les accès soient orientés en priorité vers la voirie communale. Aucun accès ne sera autorisé sur la RD n°113 au village. Le développement du hameau de Bordes ne pourra s'envisager qu'après mise en œuvre des mesures de police nécessaires pour privilégier sa desserte par la VC n° 10 et interdire les sorties par la VC n° 3.

– PATRIMOINE

Le bourg originel a su gardé son identité avec son habitat regroupé autour de son château situé en point de mire. Les glacis ont été préservés de toute construction.

– SERVITUDES

**AC 1** Protection des monuments historiques

Inventaire M.H.: château : façades et toitures ; pièce avec son décor de boiseries au rez-de-chaussée de l'aile du XVIII<sup>e</sup> siècle ; cheminée à colonnettes du XV<sup>e</sup> siècle d'une pièce du second étage.

**AC 2** Protection des sites et monuments naturels

Sites inscrits : partie Nord du village, délimitée par au Nord et à l'Ouest la limite Nord de la parcelle n°769 et le chemin de G.C. N°58 jusqu'à la falaise, la ligne de faite de cette falaise jusqu'à son intersection avec la limite Sud de la parcelle n°775 ; au Sud, les limites Sud des parcelles n°775,776,780 et 769 (parcelles n°768, 770,771 à 780, section A du cadastre)

**AS 1** Conservation des eaux, protection eaux potables et minérales

Captages destinés à l'alimentation humaine

Un périmètre de protection autour de la source d'eau potable à Beaulieu est en cours. Un arrêté préfectoral déterminera précisément ce périmètre.

**T 7** Relations aériennes – zone hors dégagement – installations particulières

- Contraintes:

**Conservation et protection des eaux potables et minérales**

Captage en eau potable

Forage n°1 Courrensan

Forage n°2 Courrensan

Forage n°3 Courrensan

**Bois et forêts relevant du régime forestier**

Forêt communale de Gondrin

**Zones humides**

Prairie de l'Auzoue

**Risques naturels:**

Risques inondations: l'Osse

Risques inondations: l'Auzoue

Risques inondations: l'Izaute

**Risques sismiques**

Des règles de construction parasismique sont applicables aux différents bâtiments selon leur catégorie

Risque sismique Très Faible

**ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE I**

Secteur caractérisés par leur intérêt biologique remarquable

**Forêt de Gondrin**

**ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE DE TYPE II**

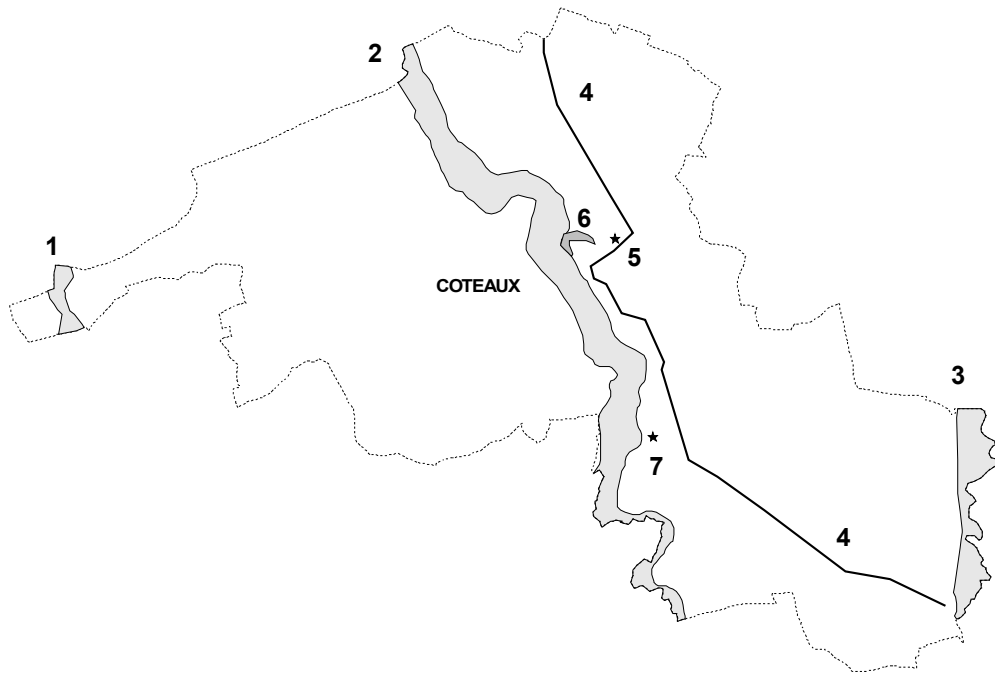
Grand ensemble naturel riche et peu modifié, ou qui offre des potentialités biologiques importantes

**L'Izaute**



## 2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

### I - CONTRAINTES



- 1 – Zone inondable de l'Isaute
- 2 – Zone inondable de l'Auzoue
- 3 – Zone inondable de l'Osse
- 4 – Route départementale n° 113
- 5 – Elevage
- 6 – Glacis autour du bourg
- 7 – Source d'eau potable

## II - ZONAGES

ZONAGE	ATOUS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 le village	C'est le centre ancien qui s'est organisé sur un éperon rocheux avec le château qui ferme l'extrémité Ouest. Les constructions sont en alignement des rues et utilisent la totalité du petit plateau. Le glacis autour du village ne permet pas de développement proche. Les réseaux sont en place, peu de possibilités de constructions existent.
ZC 2 L'est du village	C'est le développement du village qui s'effectue sur le versant Est de part et d'autre de la RD 158 face au centre ancien. La construction est déjà en place jusqu'au cimetière coté Nord, le secteur peut offrir des possibilités coté Sud. Les réseaux sont en place sur la RD, des extensions devront se mettre en place pour la desserte à l'intérieur de la zone. Ce développement se réalise en dehors des points de vue vers le bourg historique.
ZC 2 Au Castélan	Petit hameau existant au Nord du territoire, la zone consiste à reprendre l'existant. Le réseau électrique vient du Nord mais sa capacité est faible, le réseau d'eau est en place sur le chemin. Les anciens bâtiments d'élevage sont désaffectés.
ZC 2 A Latéoulère	Hameau récent qui s'est organisé à partir d'anciennes fermes, le projet consiste à fermer les dents creuses entre les habitations de part et d'autre de la voie communale. Le réseau d'eau est en place, un transformateur électrique se situe au Nord, le réseau passe à l'Est de la zone. Le réseau électrique devra être repris le long du chemin rural afin d'assurer une desserte correcte de la zone.
ZC 2 A Guillauné	Hameau que l'on retrouve à l'ouest de la commune, la zone consiste à conforter ce site en intégrant à la zone constructible les terrains situés entre les constructions existantes. Les réseaux sont en place en bordure de la RD, des renforcements seront à prévoir pour le réseau électrique. Les sorties devront s'organiser en priorité vers la voirie communale.
ZC 1 A Cadignan	Hameau ancien qui a vu ces dernières années un développement important puisque deux lotissements ont été urbanisés et un troisième est en cours. La construction de forme organisée s'est essentiellement assurée coté Est de la route départementale. La zone envisagée assure une continuité de développement mais reste modérée pour ne pas créer un deuxième village. Les réseaux ont été renforcés et permettent de desservir correctement ce secteur.
ZC 2 A Cadignan	Ce sont les terrains en partie urbanisés situés à l'Ouest de la RD. Les réseaux sont en place mais la capacité du réseau électrique est insuffisante. Un renforcement de la partie Nord-Ouest sera nécessaire.
ZC 2 A Laugrue	Il s'agit d'une petite urbanisation qui s'est développée en bordure de la route départementale n° 113 aux abords de Cadignan. Les conditions d'accès vers cette RD ne présentent pas les conditions de sécurité nécessaires, aussi la zone reprendra uniquement l'existant mais n'autorisera pas de nouvelles constructions .
ZC 2 A Bordes	Hameau ancien implanté au Sud-Est du territoire, ce secteur nécessite des investissements en particulier pour l'extension du réseau électrique et des mesures de circulation afin de réorienter les sorties vers la RD n° 113. Dans ces conditions, la commune a souhaité étendre légèrement ce secteur vers le Sud en direction du transformateur afin de rentabiliser les travaux.
ZC 2 A Jouanhaut	Hameau existant situé à l'Est du territoire. Il sera conforté, cependant il restera limité à cause de la proximité d'élevages coté Sud et des réseaux coté Nord. Le développement se fera sur la partie Nord-Ouest, le réseau d'eau est en place, une extension du réseau électrique sera nécessaire.

ZN i  
L'Osse  
L'Auzoue  
L'Izaute

C'est une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondation auxquels elle est soumise.  
Elle reprend le secteur submersible de l'Osse, de l'Auzoue et de l'Izaute.

ZN  
Le reste du territoire

C'est le reste du territoire.  
Zone naturelle essentiellement agricole, l'urbanisation n'y a pas sa place.

III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL

<b>Zones</b>	<b>Lieux dits</b>	<b>Superficie en ha</b>	<b>Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations</b>
<b>ZC 1</b>	Le village	<b>4,10</b>	<b>1</b>
<b>ZC 2</b>	L'Est du village	<b>10,19</b>	<b>17</b>
<b>ZC 2</b>	Au Castélan	<b>1,75</b>	<b>1</b>
<b>ZC 2</b>	A Latéoulère	<b>4,77</b>	<b>8</b>
<b>ZC 2</b>	A Guillaillé	<b>4,87</b>	<b>9</b>
<b>ZC 1</b>	A Cadignan	<b>10,40</b>	<b>15</b>
<b>ZC 2</b>	A Cadignan	<b>4,55</b>	<b>5</b>
<b>ZC 2</b>	A Bordes	<b>3,82</b>	<b>7</b>
<b>ZC 2</b>	A Laugrue	<b>2,39</b>	<b>0</b>
<b>ZC 2</b>	A Jouanhaut	<b>2,81</b>	<b>3</b>
<b>ZN i</b>	L'Osse	<b>44,81</b>	<b>/</b>
<b>ZN i</b>	L'Auzoue	<b>175,73</b>	<b>/</b>
<b>ZN i</b>	L'Izaute	<b>9,65</b>	<b>/</b>
<b>ZN</b>	le reste du territoire	<b>2236,16</b>	<b>/</b>

<b>ZC 1</b>	TOTAL	<b>14,50</b>	<b>16</b>
<b>ZC 2</b>	TOTAL	<b>35,15</b>	<b>50</b>
<b>ZN</b>	TOTAL	<b>2466,35</b>	<b>/</b>

## **3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### **I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :**

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

Le développement du bourg doit s'organiser de façon à préserver le glacis de toute construction et ainsi préserver son identité. Il doit également éviter un étalement urbain en bordure de la route départementale.

Le conseil municipal a souhaité densifier le bourg pour maintenir la vie au centre malgré les contraintes dues à la protection du site et la présence d'activités agricoles (élevage et vignes). Le développement enregistré ces dernières années à Cadignan doit être maîtrisé afin de ne pas créer un nouveau village. La construction dans les autres hameaux a été ciblée afin d'arrêter la construction éparse et pour tenir compte de la capacité des réseaux existants.

L'urbanisation a été retenue aux abords du village de manière à profiter des réseaux en place, éviter le mitage et redonner une certaine densité au centre bourg.

Les abords du périmètre de captage d'eau ont été maintenus en secteur naturel et en dehors de toutes zones urbaines.

#### Voirie :

Le développement de Courrensan sera orienté principalement vers le réseau communal, lorsqu'il y aura accès vers les RD, ceux-ci devront être regroupés. Des mesures de sécurité seront à prendre avant tout développement de la zone de Bordes. L'urbanisation à Laugrue ne sera pas poursuivie pour des raisons de sécurité.

#### Assainissement :

Le centre bourg et éventuellement des extensions pourront se raccorder au réseau d'assainissement. Les écarts soumis à l'assainissement individuel ont été limités afin d'éviter la dispersion des rejets vers le milieu naturel.

## II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### Patrimoine :

Les abords du centre ancien et en particulier son glacis ont été maintenus en zone naturelle de façon à préserver les points de vue vers celui-ci et vers le château. Les abords immédiats susceptibles d'altérer les vues vers le château ont également été préservés de toute zone constructible.

### Environnement et Paysages :

Maintien de la construction autour de l'existant.

Limitation de l'urbanisation le long des routes importantes.

Arrêt du développement linéaire.

Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.

Maintien en zone naturelle des espaces sensibles et en particulier autour du centre ancien.

Limitation de la construction dans les hameaux épars.

Une zone de protection a été définie autour des secteurs submersibles de l'Auzoue, de l'Izaute et de l'Osse. Elle préserve d'une urbanisation en secteur inondable et maintient une coulée verte sur la commune.

Les massifs boisés ont été maintenus en secteur naturel.

Les abords du périmètre de captage d'eau ont été maintenus en zone naturelle.

Les espaces naturels agricoles ont été préservés.